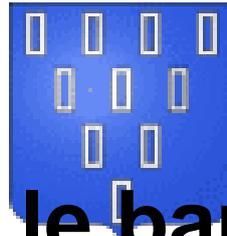


<http://broons-caulnes.catholique.fr/spip.php?article26>



Demander le baptême

- Nos 2 paroisses - Célébrer les étapes de la vie - Baptême -



Date de mise en ligne : mercredi 28 septembre 2016

Copyright © Paroisses de Broons et Caulnes - Tous droits réservés

Le Sacrement du Baptême élève la personne qui le reçoit à la dignité d'enfant de Dieu.

C'est un événement important pour les familles et pour l'Église. Si la coutume de faire baptiser son enfant dans les toutes premières années de sa vie perdure (on parle de : « Baptême des petits enfants »), nombre d'enfants d'âge scolaire, d'adolescents et d'adultes frappent aujourd'hui à la porte de l'Église : Cette démarche demande un temps de discernement et de préparation : on parle alors de « catéchuménat » et la personne qui s'engage dans cette démarche porte le titre de « catéchumène ».

Pratiquement

Baptême des petits enfants

Il concerne les enfants de moins de 4 ans.

Une équipe de préparation rencontre les familles pour une réflexion sur le sens du sacrement et la préparation concrète de la célébration. Cela oblige à un certain délai entre la demande et la cérémonie: prévoir environ 3 mois.

Concrètement, s'adresser à l'accueil de votre paroisse, de préférence les jours où la secrétaire travaille, sinon, la permanente d'accueil notera la demande et fera suivre.

La paroisse reprendra contact avec la famille pour préciser : célébrant et rencontre avec le prêtre, date et lieu du baptême et autres renseignements utiles pour la préparation.

Afin de vous aider à préparer cette rencontre, vous pouvez télécharger la pièce jointe « demande baptême » et ainsi prendre connaissance du cheminement proposé.

`<dl class='spip_document_377 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;'> `



Imprimé demande de baptême

Voici les équipes de préparation au baptême :

- **Broons :**
Nathalie Haméon et Dominique Chevalier
- **Caulnes :**
Marie-Agnès Guillouet-Rivière et Rose Marie Bernard

Dispositions concernant les célébrations de baptêmes

Si le baptême est un événement familial, il est aussi ecclésial : le baptême est un sacrement donné par l'Église, il marque l'entrée dans la communauté chrétienne. Il faut donc prendre en compte ces remarques dans l'organisation des célébrations de baptêmes.

Compte tenu de l'évolution actuelle des paroisses de Broons et Caulnes, de la diminution du nombre de prêtres, les regroupements des baptêmes sont nécessaires.

Afin de laisser un large choix aux familles sur les dates des célébrations, les EAP ont décidé de mettre en place l'organisation suivante :

Les baptêmes pourront être célébrés :

Paroisse de Broons :

- Le dimanche après la messe
- Le premier samedi du mois soit 11h30, soit 17h

Paroisse de Caulnes :

- le 3e samedi du mois,
- là où est célébré l'eucharistie (avant la messe)

Remarque : Le lieu est fixé en fonction des différentes demandes et de la messe prévue.

Baptême d'enfants en âge scolaire et de jeunes

Il est administré après deux années de catéchèse. Les catéchistes répondront à vos questions et vous apporteront toutes les précisions nécessaires.

Baptême d'adultes

Les adultes qui désirent se préparer au baptême sont invités à contacter le prêtre ou la personne responsable de la catéchèse de la paroisse qui les mettra en lien avec le service du catéchuménat pour adultes.

Contacts :

Broons : M. le Curé ou Marthe Leclerc : 06 65 15 24 77 ou la Maison Paroissiale : 02 96 84 62 48

Caulnes :